



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/709

Attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 000 euros à l'association Ouvre Porte,  
domiciliée 7 rue Justin Godart à Lyon 4e

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme TOMIC Sylvie

**SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/709 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 3 000 EUROS A L'ASSOCIATION OUVRE PORTE, DOMICILIEE 7 RUE JUSTIN GODART A LYON 4E (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La crise du logement qui sévit actuellement en France, et plus particulièrement dans les grandes agglomérations comme Lyon, trouve une de ses manifestations les plus dramatiques dans le nombre croissant de personnes en situation de rue. Chaque jour, de nombreuses personnes isolées, en couple ou en famille, se retrouvent ainsi sans-domicile, à la rue ou dans des campements improvisés où les conditions d'hygiène déplorables s'ajoutent à l'insécurité et au froid.

En 2020, près de 4 millions de personnes en France souffraient de mal-logement, selon le 25<sup>ème</sup> rapport de la Fondation Abbé Pierre sur la question.

Face à cette situation, et pour pallier la saturation des dispositifs traditionnels de logement et d'hébergement d'urgence, des citoyennes et citoyens ont pris l'initiative de s'organiser pour trouver un abri à ces personnes précaires.

C'est le cas des fondateurs de l'association « L'Ouvre-Porte » créée en 2016 par des bénévoles qui décident de créer le projet « L'Ouvre-Porte ». D'abord porté par l'association Scicabulle, le projet « L'Ouvre-Porte » devient une association en 2017, reconnue comme organisme d'intérêt général et humanitaire en application des articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Elle est actuellement présente dans quatre villes de la région : Lyon, Grenoble, Vienne et Izeron.

Principales actions de l'association :

- « L'accueil citoyen » : hébergement temporaire de personnes sans-abri grâce à des « boucles d'accueil » composées de plusieurs foyers de volontaires solidaires (particuliers, familles ou colocations) qui acceptent d'accueillir à tour de rôle, pour des durées variables (une semaine par mois en général), les personnes sans-abri orientées par une des associations partenaires qui assure un suivi administratif, juridique, sanitaire et/ou professionnel jusqu'à ce qu'une solution de relogement durable soit trouvée. Les personnes hébergées sont très majoritairement des personnes en situation de migration ;
- Les « Nuits Suspendues » : dispositif permettant à une personne dans une situation d'urgence de bénéficier de 3 à 6 nuits dans une auberge partenaire. Il peut s'agir d'une famille, d'une femme victime de violences ou encore d'une personne sans toit ni ressources. Le financement de ces nuits se partage entre la solidarité des clients des auberges qui donnent un peu plus que le prix de leurs nuitées, de l'association « L'Ouvre-Porte » et occasionnellement une autre association à l'origine de la demande.

A Lyon, les deux auberges partenaires sont « Le Flâneur » (Lyon 7<sup>ème</sup>) et « L'Alter'Hostel (Lyon 9<sup>ème</sup>) ;

- Sur le même principe, les « Repas Suspendus » permettent à une personne accueillie et sans ressources de prendre un repas servi à table dans un café partenaire. Le financement de ces repas est majoritairement couvert par la solidarité des clients de ces cafés, et par les cafés qui organisent cette solidarité. « Equilibres Café » (Lyon 1<sup>er</sup>) et « Katimavik » (Lyon 5<sup>ème</sup>) sont les deux cafés solidaires partenaires de L'Ouvre Porte à Lyon ;
- L'Ouvre Porte organise également un « Ouvre Bar » chaque mois (hors période de crise sanitaire) : il s'agit d'un accueil convivial où accueillants, accueillis, coordinateurs, médiateurs et bénévoles se retrouvent pour partager leurs points de vue et leurs expériences, entre eux mais aussi et surtout auprès de personnes souhaitant en découvrir d'avantage sur l'accueil citoyen, le fonctionnement et les valeurs de l'association « L'Ouvre Porte ».

Avant la crise sanitaire, d'autres activités étaient également organisées comme des temps d'échanges, des sorties culturelles, des pique-niques ou des activités sportives, dans le but de fédérer tous les acteurs qui forment « L'Ouvre Porte ».

L'association « L'Ouvre-Porte », qui n'a jamais reçu de subvention de la Ville de Lyon jusqu'à présent, compte actuellement 141 adhérents-es dont 80 à Lyon, et 160 familles lyonnaises sont bénévoles pour l'accueil des personnes qu'elle accompagne.

Pour aider l'association « L'Ouvre-Porte » à développer ses activités dans un contexte sanitaire et social compliqué, ainsi que pour apporter le soutien de notre ville à un projet social innovant de solidarité et d'hospitalité à Lyon, je vous propose de lui accorder une subvention de 3 000 euros, l'association ayant adressé une demande de subvention de 5 000 euros.

Vu l'avis du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de fonctionnement de 3 000 euros est allouée à l'association « L'Ouvre-Porte », domiciliée 7, rue Justin Godart à Lyon (4<sup>ème</sup> arrondissement).
- 2- La dépense en résultant, soit 3 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 41936, nature 65748, fonction 024.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET